



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - DEMANDES DE SUBVENTION :

2025-2. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET - APPEL À PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL 2025 AU TITRE DU VOLET 3 DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DES TERRITOIRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à projets d'intérêt communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, lancé par le Conseil Départemental.

Cet appel à projets vise à soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et d'intérêt uniquement communal.

Ces projets doivent répondre aux besoins des habitants d'une commune, notamment en termes de services de proximité.

Les dépenses éligibles sont notamment les opérations de travaux, les réalisations d'équipement et études liées aux projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, d'intérêt local.

Le soutien financier maximal du Département ne peut excéder 80 % du montant total H.T de l'opération.

Les projets sont sélectionnés selon des critères précis, à l'appui du dossier de candidature :

- L'inscription du projet dans au moins une des 3 thématiques suivantes :
 - 1) Aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) ;
 - 2) Proximité et développement des territoires : des territoires plus proches des habitants et plus dynamiques (économie, THD/usages numériques, services à la population, etc.) ;
 - 3) Cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport, etc.).
- Les finalités d'intérêt local du projet.
- La qualité du projet.
- L'adéquation des projets présentés avec les orientations stratégiques du projet de mandat du département et le projet « Loiret la planète en tête ».

À ce titre, un projet proposé au budget primitif 2025 et entrant dans les critères définis ci-dessus a été listé par la Mairie d'Ormes :

Opérations	Localisation	Budget	Thématique
Construction d'un city stade	Chemin des Carrières	80 000,00 € TTC	Cohésion Sociale et Citoyenneté

Afin de compléter le dossier, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'approuver la réalisation du projet décrit ci-dessus et dont les crédits sont proposés au budget primitif 2025 ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué assurant la suppléance, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

